



COMITÉ DU LABEL

Paris, le 7 juillet 2008 – N° 269/D131

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête sectorielle annuelle (ESA)

Service producteur : Insee – Direction des statistiques d'entreprises

Opportunité : avis favorable émis le 16 octobre 2007 par l'inter formation Statistiques d'entreprises
Réunion du Comité du label du 3 juillet 2008 (formation Entreprises)

L'enquête ESA est un élément du futur système Esane (élaboration des statistiques annuelles d'entreprise), qui sera produit par le programme Resane.

Un des objectifs principaux du programme Resane étant l'allègement de la charge de réponse des entreprises *via* une large mobilisation des sources administratives, toutes les données jusqu'alors collectées dans les enquêtes annuelles d'entreprises (EAE) et qui sont de ce fait déjà disponibles dans diverses sources administratives, notamment fiscales, ne feront plus l'objet d'une enquête statistique. L'ESA correspond ainsi à une EAE très allégée, notamment de quasiment toutes ses données comptables, des principales données d'emploi et des données d'échanges extérieurs.

L'ESA répond à plusieurs objectifs : repérer les différentes activités exercées par les entreprises, *via* la ventilation de leur chiffre d'affaires en branche, repérer les restructurations juridiques, compléter la liasse fiscale sur certains aspects liés à l'investissement et, enfin, décrire les principales caractéristiques du secteur.

L'enquête sera réalisée dans un premier temps, par voie postale, en France métropolitaine auprès des entreprises des secteurs économiques du commerce, des services, des industries agro-alimentaires, des exploitations forestières et des scieries, des transports et de la construction. La collecte annuelle sera effectuée en plusieurs vagues qui tiendront compte des différentes dates de clôture d'exercice des entreprises. Ces vagues s'étaleront de la fin de l'année n-1 à février n ; les réponses sont attendues pour le 1^{er} semestre de l'année n, l'exercice observé étant l'exercice comptable n-1.

Dans le cadre du programme Resane, la diffusion des résultats va être profondément revue dans son calendrier et dans sa forme. Le calendrier de diffusion des statistiques structurelles (dont celles issues de l'ESA ou élaborées grâce à ESA) sera sensiblement resserré : les données définitives seront en effet disponibles à la fin de l'année suivant l'année de référence et des résultats provisoires seront fournis fin de juillet de cette même année. Le principal vecteur de diffusion sera le site Alisse.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sectorielle annuelle (ESA) et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

Ce label est valide pour les années 2009 à 2013

Le Président du Comité du label

signé

Jacques Garagnon



**Conseil national
de l'information statistique**

COMITÉ DU LABEL

Paris, le 11 juin 2013 – n°370/L201/Label

Dossier suivi par : Marc Christine

Tél. : 01 41 17 52 51

Fax : 01 41 17 55 41

marc.christine@insee.fr

comite-label@cnis.fr

Le Président du Comité du label

à

Monsieur Philippe Brion
Chef du Département Répertoires,
Infrastructure et Statistiques Structurelles

Objet : prolongation du label d'intérêt général et de qualité statistique de l'enquête sectorielle annuelle

Référence : Courrier 432/DG75-E201/PhB du 7 juin 2013
Avis de conformité n°269/D131 réunion du Comité du label Formation Entreprises du
3 juillet 2008

L'enquête sectorielle annuelle (ESA) a obtenu le renouvellement de l'avis d'opportunité délivré par le CNIS lors de la commission « Entreprises et stratégies de marché » le 30 mai dernier.

Vous avez sollicité la prolongation de label pour l'enquête ESA pour l'année 2014 afin de concilier les nouvelles dispositions réglementaires sur la simplification administrative et le lancement de l'enquête dans son calendrier habituel en janvier 2014.

Nous prenons acte que l'enquête ESA est reconduite à l'identique des années précédentes en 2014 sur les données de 2013.

Dans ces conditions, au nom du Comité du label, je vous informe que j'accepte de prolonger pour **l'année 2014**, avec avis favorable pour l'obligation, la validité du précédent label accordé le 3 juillet 2008 à l'enquête sectorielle annuelle pour l'année 2014.

Néanmoins, vous devrez représenter l'enquête ESA au Comité du label en vue de l'obtention d'un nouvel avis de conformité. Cette présentation est programmée pour la séance du Mercredi 9 octobre 2013.

Le Président du Comité du label



Jean-Étienne Chapron

Copie : Secrétariat général du CNIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE